

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Est-ce que le ministre des Transports n'établit aucune distinction entre un député de l'opposition qui fait un commentaire sur l'attitude d'un ministre à la Chambre, et un ministre de la Couronne qui enregistre une déclaration plusieurs jours avant que la nouvelle ne soit communiquée officiellement, ce qui pourrait être très nuisible pour la population de ce pays?

**L'hon. M. Hellyer:** Je crois certes qu'il y a une différence, mais le fait de s'absenter de la Chambre sans permission est mentionné dans le Règlement. Je m'étonne que mon collègue n'ait pas eu la patience d'attendre...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Woolliams:** Puis-je soulever la question de privilège? Je sens bien que le gouvernement devient chaque jour plus dictatorial, mais je ne savais pas qu'il me fallait demander une autorisation spéciale au ministre des Transports qui avait révélé un secret à la nation. S'il reconnaissait sa responsabilité, il comprendrait qu'il a violé le serment qu'il a prêté en tant que membre du Conseil privé.

**M. l'Orateur:** Le député de Greenwood a la parole.

**M. Lewis:** Eldon ne mérite pas cette attention.

**Une voix:** Qui? Le député de Greenwood?

## LA DÉFENSE NATIONALE

### LE SYSTÈME ABM—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR LES ENGAGEMENTS DU CANADA

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je vais essayer de changer de sujet, si je puis poser une question au ministre de la Défense nationale. J'aimerais lui demander s'il est prêt à présenter, immédiatement après le congé de Pâques, au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre, les faits dont dispose le gouvernement sur le système antimissile que les États-Unis se proposent d'établir et sur l'éventuelle participation du Canada à ce système.

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Ma foi, monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il y ait la moindre objection de notre part à un exposé détaillé fait à huis clos. Je n'ai rien à redire à cela. Le député paraît croire que nous avons des notes écrites

ou que nous échangeons des documents, ce qui n'est pas le cas. Nos techniciens ont échangé des opinions et des informations techniques à partir desquelles nous pouvons composer un mémoire destiné au comité. Je crois que j'approuverais cette initiative.

**M. Brewin:** J'aimerais demander au ministre s'il existe des renseignements non confidentiels qu'il aurait soumis, par écrit ou oralement, au gouvernement et dont pourrait être saisi le comité des affaires extérieures et de la défense nationale chargé d'étudier ce problème.

**L'hon. M. Cadieux:** Je ne m'oppose pas à ce qu'on essaie de faire ce triage. Il est certain qu'une partie des renseignements pourraient être rendus publics, mais si l'on doit rédiger un mémoire détaillé, il y a un certain nombre de choses qui seraient considérées comme confidentielles. On pourra donc adopter la méthode qu'on jugera la meilleure.

## L'INDUSTRIE

### LA DEVCO—LA RETRAITE OBLIGATOIRE DES MINEURS

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. J'essaie d'obtenir une réponse depuis un certain temps; hier encore je suis revenu à la charge. Le premier ministre nous dira-t-il si le gouvernement appuie la mise à la retraite obligatoire à 60 ans des employés de la DEVCO, société de la Couronne?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Cette question aurait dû être posée, je crois, au ministre comptable à la Chambre des activités de la DEVCO.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je signale au premier ministre que cette question remonte au début de l'automne dernier et qu'on l'a posée plusieurs fois au cours des deux dernières semaines. On l'a posée à nouveau hier. Or, selon la liste de présence établie par le premier ministre, le ministre en cause aurait dû être présent pour y répondre.

La société de la Couronne DEVCO a pris des mesures pour imposer à ses employés la retraite obligatoire à l'âge de 60 ans. En tant que chef du gouvernement, le premier ministre devrait savoir si c'est la politique officielle de forcer les employés à prendre leur retraite à 60 ans. Voudrait-il bien examiner la question?

**Le très hon. M. Trudeau:** J'examinerai la question, monsieur l'Orateur.